

**AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2020-08A**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE INCLUANT
L'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE
INCENDIE POUR LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour les services professionnels requis pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres et pour la surveillance en résidence des travaux de construction d'une caserne incendie sur son territoire.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **8 mai 2020** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2020-08A – Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie pour la construction d'une caserne incendie pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot** » et le nom du soumissionnaire, dûment remplies sur le formulaire de soumission fourni à cet effet. Les soumissions doivent être rédigées en français et inclure tous les documents demandés, en 1 original et 3 copies, ainsi qu'une enveloppe distincte scellée contenant le bordereau de soumission indiquant le prix proposé.

Les soumissions devront être reçues au service du Greffe à l'Hôtel de Ville situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 13h30 le jeudi 4 juin 2020** où elles seront ouvertes immédiatement après 13h30. Exceptionnellement, l'ouverture des soumissions pourrait avoir lieu à huis clos devant deux employés de la Ville qui agiront comme témoins. Un enregistrement vidéo de l'ouverture des soumissions serait alors produit et rendu disponible sur le site SÉAO dans les 3 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Pour le présent appel d'offres, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation selon divers critères relatifs au mandat proposé et établis selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Les critères qui seront utilisés pour évaluer les soumissions reçues sont :

Critères	Pondération (points)
1. Portfolio et expertise du soumissionnaire	30
2. Organisation de l'équipe de projet	20
3. Capacité de la relève	15
4. Méthodologie de réalisation du mandat et échéancier	25
5. Qualité de l'offre de services	10
TOTAL	100

Le pointage intérimaire minimal requis est de 70 points.

Le présent appel d'offres est assujetti aux accords ALEC, ACCQO et AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer avec Madame Isabelle Roy, Directrice des services techniques, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org ou par téléphone au (514) 453-4128 poste 3226.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 6 mai 2020.

M^e Catherine Fortier-Pesant, Avocate
Directrice des services juridiques et greffière